

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 janvier 2024

Païement anticipé **de l'aide à la production pour les planteurs de canne** 15 millions d'euros versés aux agriculteurs producteurs

Les agriculteurs producteurs de canne bénéficient tous les ans d'une aide de l'État intitulée « aide à la production de canne », destinée à compenser les handicaps structurels de la production à l'île de La Réunion.

Comme il s'y était engagé, **l'État a tout mis en œuvre pour que le paiement se fasse de façon anticipée**, afin de tenir compte du contexte difficile des exploitations cannières après une campagne 2023 en dessous de la normale et après les récentes intempéries.

Ainsi, conformément à la convention tripartite Industriels–Planteurs–État qui encadre la gestion de cette aide, **le solde d'un montant de près de 15 millions d'euros** a été versé ce mardi 6 février 2024 à 2 115 planteurs.

Un acompte de près de 10 millions d'euros avait déjà été versé en octobre dernier. Pour rappel, l'aide à la production s'est élevé à 35 millions d'euros en 2022.

Une aide aux surcoûts **d'environ 13 millions d'euros** sera également versée aux planteurs de canne à la mi-février. Ce soutien de trésorerie permettra notamment aux planteurs de pallier l'augmentation du coût des intrants.